

Cession par GBL de sa participation de 10,01 % du capital d'Arkema dans le cadre de sa stratégie dynamique de valorisation de son portefeuille et d'optimisation de sa flexibilité financière

GBL a initié la cession de la totalité de sa participation dans Arkema

GBL (Groupe Bruxelles Lambert) a initié ce jour une opération de cession d'un nombre maximum de 6,2 millions d'actions de la société Arkema, représentant 10,01 % du capital de la société, dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres réservé aux investisseurs institutionnels.

Albert Frère (CEO), Ian Gallienne et Gérard Lamarche (Administrateurs Délégués) de GBL, déclarent :

« Depuis 2006, Arkema a conforté sa place de grand acteur de la chimie de spécialités dans le monde. Les résultats annuels publiés le 8 mars 2012 confirment l'excellence de sa stratégie et la qualité de son portefeuille d'activités. GBL se réjouit d'avoir accompagné sur le long terme les équipes d'Arkema, conduites par Thierry Le Hénaff en sa qualité de Président-Directeur Général, dans la transformation du Groupe.

La cession de cette participation par GBL s'inscrit dans le cadre de sa stratégie dynamique de valorisation de son portefeuille et d'optimisation de sa flexibilité financière et lui permet de réaliser une plus-value significative ».

La participation détenue dans Arkema représente environ 3 % du portefeuille de GBL. L'opération permettra également de réduire de manière substantielle l'endettement net de GBL.

GBL communiquera à l'issue du placement les résultats de l'offre ainsi que les implications financières de la cession de cette participation.

Arkema est le premier chimiste français et un acteur mondial de la chimie de spécialités. Les actions Arkema sont admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris.

GBL est une société à portefeuille cotée depuis 1956 dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext Bruxelles.

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat d'actions et l'offre des actions de la société Arkema par GBL ne constitue pas une opération par offre au public.

<u>Avertissement</u>

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat d'actions et l'offre des actions de la société Arkema par GBL ne constitue pas une opération par offre au public dans un quelconque pays, y compris en France.



Ce communiqué n'est destiné à être communiqué directement ou indirectement au Royaume-Uni qu'à (i) des investisseurs professionnels entrant dans le champ d'application de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le "FSMA") ou (ii) des "high net worth entities" et autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) du FSMA (ensemble avec les personnes visées au (i), les "personnes habilitées"), à l'exclusion de toute autre personne.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres destinée aux Etats-Unis. Les titres visés par le présent communiqué n'ont fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le "Securities Act"). Lesdits titres ne sauraient être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du Securities Act. Aucune offre publique desdits titres ne sera faite aux Etats-Unis dans le cadre de la présente opération.

Toute décision d'investissement relative à l'achat d'actions Arkema ne saurait être prise que sur le fondement des informations publiquement disponibles relatives à Arkema. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Groupe Bruxelles Lambert.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution serait effectuée en violation des lois ou règlements applicables.